

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

Délibération
N° 19.119.4
En exercice 37
Présents 23
Votants 26
Pour 26
Contre 0
Abstention 0

**POLE POPULATION ET QUALITE DE VIE - SERVICE LECTURE
PUBLIQUE**

**RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES - ORGANISATION D'ATELIERS
PARTICIPATIFS EN MÉDIATHÈQUES - CHARTE DES ANIMATIONS
PARTICIPATIVES DE « L'ANIMATHÈQUE » - APPROBATION**

Date de la convocation : 23/05/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 29 mai à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

11 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

**Réseau des médiathèques – Organisation d’ateliers participatifs en médiathèques – Charte
des animations participatives de « L’Animathèque » – Approbation**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de charte des animations culturelles participatives « L’Animathèque » ;

Considérant que, dans le cadre du projet de service lecture publique, l’organisation d’ateliers participatifs a été identifiée comme une action prioritaire dans le cadre du rapprochement avec les publics dit « empêchés » ;

Considérant que ces ateliers participatifs sont des temps d’échanges et d’animations conviviales et gratuites proposés par les usagers pour les usagers ;

Considérant que de nombreux usagers du territoire possèdent des savoirs intellectuels et manuels, des expériences de vie ou des expériences professionnelles, des hobbies, des passions ou encore des talents qui pourraient être partagés dans le cadre d’ateliers participatifs ;

Considérant que les médiathèques du réseau souhaitent ainsi proposer à ces usagers de participer à l’animation culturelle des lieux en devenant les acteurs de ces ateliers participatifs ;

Considérant que des ateliers ont déjà été mis en œuvre dans certaines médiathèques de façon informelle et qu’il s’agit maintenant de les développer en posant un cadre, au travers d’une charte des animations culturelles participatives de « L’Animathèque » ;

Considérant que cette charte présente le cadre d’intervention, d’organisation et la référence éthique pour le bon fonctionnement des animations culturelles participatives ;

Considérant que cette charte précise que les animations doivent être menées dans le respect de l’application des principes de neutralité et de laïcité ;

Sur le rapport et l’exposé de monsieur Alain CASTAN, 3^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 26 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l’unanimité,

I. APPROUVE la charte des animations culturelles participatives de « L’Animathèque » ;

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l’affichage de cette délibération à l’Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_11

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_11

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_11